



DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE - ANNÉE 2022/2023

À ne remplir que pour une première inscription à NERSAC

Le dossier d'inscription doit être remis, dûment complété et accompagné des justificatifs demandés en Mairie

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 9h00-12h00 / 13h30-17h00 (sauf le mercredi après-midi)

Renseignements au : 05 45 90 60 22

Les familles n'ayant pas la possibilité de se déplacer en Mairie peuvent adresser le dossier par mail à : accueil@nersac.fr

PERIODE D'INSCRIPTION : du 1^{er} avril au 15 juin 2022

Les étapes de l'inscription scolaire

Etape 1 : L'inscription administrative à la Mairie

Fournir les pièces justificatives et le dossier d'inscription dûment rempli :

- Copie du livret de famille
- Copie d'un justificatif de domicile récent au nom du/des responsable(s) de l'enfant
- Copie pages de vaccination du carnet de santé
- **Si vous êtes séparés ou divorcés** : copie du **jugement de divorce ou de séparation** fixant les modalités de garde de l'enfant et d'exercice de l'autorité parentale
- Un **certificat de radiation** de l'école (publique ou privée) antérieurement fréquentée, le cas échéant
- **Demande de dérogation** si dans l'inscription scolaire de votre enfant, l'école indiquée n'est pas celle de votre secteur

Un certificat d'inscription scolaire vous sera remis ou adressé à réception et validation des documents

Etape 2 : L'admission à l'école

Prendre rendez-vous avec la directrice de l'école Mme BUTEZ Valérie au 05 45 94 01 75

et lui remettre :

- Le certificat d'inscription scolaire délivré par la Mairie

Le dossier d'inscription et ses pièces sont transmises à l'école par la Mairie

Etape 3 : Inscriptions aux services (accueils périscolaires et de loisirs, restauration scolaire, bus scolaire)

- Vous cochez les cases sur le dossier d'inscription scolaire pour informer la Mairie et l'école
- Puis prendre contact avec le centre de loisirs en charge des inscriptions périscolaires auprès de **Mme PEYTOUR Sandrine au 05 45 92 69 44**

Informations pratiques

- Horaires de l'école Alfred de VIGNY : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45-12h00 et 13h30-16h15
- L'inscription scolaire en Mairie est obligatoire avant la rentrée à l'école maternelle ou pour chaque nouvel arrivant dans la commune.
- L'inscription de votre enfant à l'école n'a pas à être renouvelée tous les ans. Elle est reconduite de manière automatique à chaque rentrée scolaire de la première classe de maternelle à la dernière classe de primaire.
- Pour rappel, l'inscription est obligatoire à partir de l'âge de 3 ans.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet de la Ville : www.mairie-nersac.fr

DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE 2022/2023

Nom et prénom de l'enfant :

Sexe : Masculin Féminin

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Responsable légal 1 (domicile de l'enfant) : père mère tuteur légal

Nom : Prénom :

Adresse :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Lien avec l'enfant :

☎ Domicile : ☎ Professionnel : ☎ Portable :

Adresse courriel :@.....

Situation familiale : célibataire marié(e) pacsé(e) vie maritale divorcé(e) séparé(e) (joindre l'ordonnance du juge si nécessaire) veuf, veuve

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

Responsable légal 2 : père mère tuteur légal

Nom : Prénom :

Adresse :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Lien avec l'enfant :

☎ Domicile : ☎ Professionnel : ☎ Portable :

Adresse courriel :@.....

Situation familiale : célibataire marié(e) pacsé(e) vie maritale divorcé(e) séparé(e) (joindre l'ordonnance du juge si nécessaire) veuf, veuve

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

Attestation sur l'honneur

Je, soussigné(é), représentant légal de l'enfant :

 Atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à prévenir la Directrice de l'école fréquentée par mon enfant de tout changement éventuel (adresse, problème de santé, situation familiale...) Atteste sur l'honneur, le cas échéant, avoir recueilli préalablement l'accord de l'autre responsable légal de l'enfant afin de procéder à cette inscription scolaire Reconnais avoir pris connaissance que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative et pédagogique des élèves. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Mairie de NERSAC ou par courriel à accueil@nersac.fr.

Fait à Le/...../.....

Signature(s) :

SERVICES SOUHAITÉS

Accueil périscolaire :

- Lundi - mardi - jeudi - vendredi
Matin (7h15 - 8h35) Soir (16h15 - 18h30)
- Mercredi (7h15 - 18h30)
Demi-journée avec repas
Demi-journée sans repas
Journée entière

Restaurant scolaire : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Bus scolaire : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

PERSONNES À PREVENIR EN CAS D'URGENCE

(autres que les parents). Merci de vous assurer de la fiabilité de ces contacts

Nom Prénom
Lien avec l'enfant Tel domicile
Tel portable

Nom Prénom
Lien avec l'enfant Tel domicile
Tel portable

Nom Prénom
Lien avec l'enfant Tel domicile
Tel portable

PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT (autres que les parents)

Nom Prénom
Lien avec l'enfant Tel domicile
Tel portable

Nom Prénom
Lien avec l'enfant Tel domicile
Tel portable

Nom Prénom
Lien avec l'enfant Tel domicile
Tel portable

Attention : Les parents, même séparés, sont supposés exercer conjointement l'autorité parentale. En cas de séparation des parents, les deux parents sont donc indiqués comme étant à prévenir en cas d'urgence et autorisés à venir chercher l'enfant.

En cas de droit de garde restreint, la restriction devra être clairement exprimée, et justifiée par la photocopie du jugement.

DEMANDE DE DÉROGATION

Si dans l'inscription scolaire de votre enfant, l'école indiquée n'est pas celle de votre secteur, vous devez compléter ce formulaire de demande de dérogation.

Nom :
Prénom :
Frère ou sœur dans le groupe scolaire :	Nom et Prénom et niveau à la rentrée :
Changement de domicile à compter du :	Adresse :
Grands-parents à proximité (assumant la garde ou la restauration de l'enfant) :	Nom et Prénom : Adresse :
Mode de garde à proximité : Préciser le nom et l'adresse – Joindre un justificatif de la garde de l'enfant	Nom et Prénom : Adresse :
Proximité du lieu de travail des parents : (joindre une attestation de l'employeur)	Employeur : Adresse :
Autre motif : Précisions complémentaires sur vos motivations

Partie réservée à l'administration :

Visa de la Mairie de résidence

- *Autorise la scolarité de l'enfant sur NERSAC et de ce fait m'engage à participer aux frais de scolarité, conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi du 22/07/1983 modifiée.*

Signature de Mme, M. le Maire,

Date et cachet de la Mairie

Visa de la Mairie de Nersac

Décision : Favorable défavorable

Signature de Mme le Maire,

Date et cachet de la Mairie